

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2020

L'Honorable Simon Hébert
Cour supérieure du Québec
Palais de justice
300, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

Parties impliquées : Développement Émeraude inc. c. Jeld-Wen, inc. et Jeld-Wen Holding, inc. et
Jeld-Wen of Canada, Ltd. et Masonite Corporation et Corporation Internationale
Masonite
(Action collective relative aux Portes intérieures moulées/Interior Molded Doors)

No de Cour : 200-06-000247-208
Notre dossier : 67-242

Objet : Réponse à la vôtre du 29 septembre 2020.

Monsieur le Juge,

La présente fait suite à votre lettre du 29 septembre 2020 relativement au dossier mentionné en titre.

Tout d'abord, nous vous informons que suite à la signification à toutes les entités défenderesses, celles-ci ont maintenant toutes comparu.

Ainsi, les entités Masonite sont représentées par Me Boudreau et Me Richemont, alors que les entités Jeld-Wen sont représentées par Me Guillaume Boudreau-Simard de chez Stikeman Elliott LLP, que nous avons ajouté en copie.

Nous vous informons par ailleurs avoir fait inscrire notre procédure au registre des actions collectives le 19 mai 2020 et de notre intention d'aller en autorisation avec cette affaire au Québec. Toutefois, nous vous informons qu'au moins une autre procédure du genre a été déposée, et ce, devant la Cour fédérale, tel qu'il appert de la procédure ci-jointe. Des discussions devront donc se tenir quant à savoir si l'une ou l'autre des procédures devrait être suspendue ou si les deux procédures iront de l'avant, quitte à limiter les groupes.

Enfin, nous vous informons d'ores et déjà que des amendements devront éventuellement être apportés à notre procédure, et ce, notamment pour alléguer de nouveaux faits survenus depuis le dépôt de notre demande, ainsi qu'un rapport d'expert actuellement en préparation.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Juge, l'expression de notre plus haute considération.



Caroline Perrault, Associée
(signée en son absence par Christine Béland, adjointe)
caroline.perrault@siskinds.com
CP/cb

p. j. Procédure déposée à la Cour fédérale

c. c. : Me Noah Boudreau (nboudreau@fasken.com) Fasken Martineau Dumoulin s.e.n.c.r.l.
Me Sébastien Richemont (srichemont@fasken.com), Fasken Martineau Dumoulin, s.e.n.c.r.l.
Me Guillaume Boudreau-Simard (gboudreausimard@stikeman.com), Stikeman Elliott LLP